



Discours de Monsieur Pierre RAMAIN

Directeur Général du Travail

Journées Santé Travail

8 octobre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au terme de ces 60èmes Journées Santé Travail, je suis très heureux d'intervenir devant vous.

Je crois, en tout cas au témoignage des équipes de la DGT qui ont participé à ces journées, que ces journées ont montré la vitalité, l'engagement et la capacité d'innovation des services de prévention et de santé au travail interentreprises, ainsi que de l'ensemble des professionnels du secteur.

Je tiens évidemment, du coup, à vous remercier pour la qualité des échanges, qui pour nous est toujours très précieuse. C'est mettre en lumière aussi les enjeux et les sujets incontournables pour l'avenir de la santé au travail.

Il y a des thèmes majeurs qui ont été abordés. Je pense notamment – mais je n'ai pas la prétention d'en faire une liste exhaustive – aux enjeux de santé mentale, aux défis liés au vieillissement de la population active, ou encore à la prévention des maladies chroniques, qui correspondent aussi aux nouvelles attentes de la société autour des conditions de travail et de la santé au travail.

Évidemment, ces réflexions sont au cœur des préoccupations du ministère, et elles convergent avec les efforts que nous déployons collectivement, au quotidien, pour renforcer l'action des SPSTI.

La loi du 2 août 2021 a posé les bases d'une évolution en profondeur, comme vous le savez, du système de santé au travail, avec l'objectif d'une offre de services de qualité homogène sur tout le territoire, afin d'améliorer le suivi en santé au travail des salariés.

Et je me réjouis de constater les avancées déjà accomplies ces dernières années. Alors évidemment, tout n'est pas arrivé dans les douze derniers mois, mais c'est l'occasion de rappeler la généralisation de l'offre socle, l'accent donné à la prévention de la désinsertion professionnelle avec la montée en puissance des cellules dédiées, en place dans 95 % des SPSTI, dans notre dernière enquête 2024.

Et puis la mise en œuvre réglementaire, qui a aussi largement atteint sa phase d'appropriation opérationnelle, avec la quasi-totalité des textes.



Alors, il y a deux dispositifs qui restent à mettre en œuvre, et je sais qu'ils sont attendus. Je pense à la transmission des arrêts maladie, d'une part, et puis à la mise en œuvre du dossier médical partagé.

Et je tiens notamment à cette occasion à saluer votre engagement dans la démarche de certification, devenue obligatoire depuis le 1er mai dernier, et qui est désormais un levier structurant pour une amélioration continue et une amélioration de l'offre socle sur tout le territoire.

Au 31 août, sur les 175 SPSTI, 171 étaient activement engagés dans la certification, et 98 d'ores et déjà certifiés. Évidemment, on est particulièrement vigilants à la poursuite de cette démarche et à la bonne application de l'offre socle, au renforcement du dispositif, afin d'améliorer les niveaux de certification au fil des campagnes.

De nombreux progrès ont été faits pour mieux définir le rôle de chaque professionnel de santé et optimiser les visites médicales. Je pense évidemment aux délégations, aux visites médicales qui peuvent aujourd'hui être déléguées, à l'exception des visites d'aptitude et de post-exposition.

Ces délégations doivent être encouragées, notamment s'agissant des visites pour lesquelles des marges importantes demeurent, comme les visites de pré-reprise, avec 1 % seulement qui sont déléguées, et de reprise 3 %. Il faut qu'on y travaille collectivement.

Et puis le dispositif des médecins praticiens correspondants va pouvoir se déployer progressivement désormais. Les agences régionales de santé et les DREETS concernées travaillent à l'identification, en ce moment, des zones déficitaires, pour rendre le dispositif opérationnel et offrir une alternative supplémentaire pour étoffer les équipes pluridisciplinaires.

Le décret sur la transmission aux SPST des informations relatives aux arrêts de travail est en cours de finalisation et sera une étape importante aussi pour renforcer la prévention de la désinsertion.

Le déploiement de la télésanté se poursuit doit être encouragé, en faveur d'un accès facilité à la médecine du travail.

Et puis, dans un contexte de réforme des épreuves de vérification des connaissances pour les praticiens à diplômes hors Union européenne, le nombre de postes offerts au PADHUE pour la spécialité médecine du travail a été préservé cette année, comme vous le savez, avec 63 postes dans les deux voies d'accès, interne et externe. Et on travaille activement avec les ARS pour fluidifier l'affectation des profils au sein des SPST.

Les thématiques abordées lors de ces journées témoignent aussi de la nécessité d'une adaptation permanente face à l'évolution du monde du travail.



Si on peut être fier du chemin parcouru, de nombreux défis demeurent, à la fois pour pleinement réaliser les ambitions de la réforme et pour relever les nouveaux défis qui se présenteront demain.

L'une des priorités, à ce titre, du ministère est de faire avancer le chantier de l'interopérabilité des données de santé au travail. C'est évidemment un enjeu essentiel pour améliorer la traçabilité du suivi médical des salariés, et notamment pour consigner les expositions aux risques professionnels au fil de leur carrière.

Un groupe de travail a été mis en place pour définir les données échangeables et leur nomenclature. Cette étape importante permettra, à terme, la portabilité du dossier médical en santé au travail et une meilleure traçabilité du suivi des expositions des salariés tout au long de leur parcours professionnel.

Je souhaite insister sur deux défis qui me paraissent importants aujourd'hui.

Le premier est celui de l'innovation, et notamment le développement de l'intelligence artificielle en particulier, qui font des leviers puissants pour améliorer le suivi de santé au travail et permettent aux professionnels de se concentrer sur les missions à plus forte valeur ajoutée, et d'être plus efficaces dans la prévention des risques professionnels.

De nombreux services ont déjà mis en place des démarches innovantes en ce sens, s'appuyant sur ces outils, et je veux saluer ces démarches. Ces bonnes pratiques ont évidemment vocation à être partagées, à se diffuser lorsqu'elles sont efficaces, et nous soutiendrons toujours, avec nos collègues des directions régionales, ceux qui portent de nouvelles démarches en ce sens.

Le deuxième défi est celui de la démographie médicale, avec la nécessité de poursuivre ensemble des actions pour rendre plus attractive la spécialité de la médecine du travail auprès des étudiants en médecine. Il y a un groupe de travail qui a été lancé en juin avec l'ensemble des acteurs concernés, parmi lesquels des représentants de Présanse, qui a pour mission de proposer un plan d'action d'ici la fin de l'année.

Et on doit également réfléchir à une meilleure répartition des compétences entre les différents professionnels de santé au travail, à l'extension des possibilités de délégation, ou encore à une simplification des modalités de reconversion *via* le statut de collaborateur médecin.

Pour conclure, notre feuille de route est claire : consolider les acquis de la réforme, poursuivre les chantiers de l'interopérabilité et de l'innovation, et agir avec force sur l'attractivité de la médecine du travail.

L'action des SPSTI sera prise en compte dans ces orientations et dans les orientations que nous partageons avec l'ensemble des acteurs de la prévention et de la santé au travail, dans le cadre du cinquième Plan Santé au Travail, élaboration à laquelle nous associons d'ores et déjà étroitement Présanse.



Et vous contribuerez donc à la mise en œuvre de ces orientations. Je pense en particulier à votre rôle sur la prévention de la désinsertion professionnelle, la meilleure prise en compte des enjeux de la santé mentale, les enjeux spécifiques liés à la santé et au travail des femmes, et l'impact de l'intelligence artificielle sur les conditions de travail.

Merci encore de votre engagement au service de la santé au travail.

Poursuivons ensemble dans cette voie, et vous pouvez compter, évidemment, sur la DGT comme partenaire pour avancer sur l'ensemble de ces sujets.

Merci beaucoup de votre écoute.

Pierre RAMAIN
Directeur Général du Travail